



202406-14

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Convention de mise à disposition d'un local pour l'activité du Terrier d'Arkelle

Monsieur Le Maire informe que la commune avait mis à disposition un local dans la Maison des Arts à titre gratuit pour la première année, à Madame Muriel CHATEL, représentante de l'Entreprise Le Terrier D'Arkelle afin de débiter son activité.

Pour cette deuxième année, Monsieur Le Maire informe qu'une convention doit être signée entre la commune et Madame CHATEL pour la mise à disposition du local et le loyer qui lui sera demandé couvrant les charges de fonctionnement.

Madame CHATEL organisera ses cours d'art comme suit à partir du 1^{er} septembre 2024 en période scolaire) :

- Lundi de 16h30 à 17h30
- Mardi de 16h30 à 17h30
- Mercredi de 14h30 à 15h30 et de 16h00 à 17h00
- Jeudi : 16h30 à 17h30

Monsieur Le Maire propose un loyer de 50 €/ mois pendant 10 mois à partir du 1^{er} septembre 2024 au 30 Juin 2025 avec tacite reconduction. Les sommes dues seront payables semestriellement à terme échu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le montant du loyer à 50 €/mois pendant 10 mois
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du local dans la Maion des arts à partir du 1^{er} Septembre 2024



202406-14

mairie
ti ker

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant du loyer à 50 €/mois pendant 10 mois
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du local dans la Maion des arts à partir du 1^{er} Septembre 2024

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET